

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

CANEO SA

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 656.009 €.
Siège social : BELFORT (90000), 14, faubourg des Ancêtres.
492 714 647 R.C.S. Belfort.

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendra au siège social de la société à BELFORT (90000), 14 Faubourg des Ancêtres, le Mercredi 7 mai 2008, à 10 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

- Rapport du Directoire ;
- Ratification du transfert du siège social de la société ;
- Modifications diverses des articles des statuts et adoption, en conséquence, d'un nouveau texte entièrement refondu des statuts.

Projet de résolutions

Première résolution (*Ratification du transfert du siège social*).— assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, conformément à l'article 4 des statuts, décide de ratifier le transfert du siège social de la société à BELFORT (90000), 14, faubourg des Ancêtres décidé par le Conseil de surveillance lors de la séance du 11 décembre 2006.

Deuxième résolution (*Refonte des statuts*).— assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et connaissance prise, article par article, du projet de texte refondu et mis à jour des statuts, décide d'adopter ce nouveau texte des statuts régissant la société à compter de ce jour et dont un exemplaire, certifié *ne varietur* par les membres du bureau de la présente assemblée demeurera au siège social.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette assemblée ou s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux assemblées, les titulaires d'actions nominatives devront justifier de leur qualité d'actionnaire par l'enregistrement des titres à leur nom auprès du mandataire de la société (Société Générale, Service Titres, 32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 NANTES cedex 03) ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, et ce au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Des cartes d'admission seront délivrées aux actionnaires dont les titres sont inscrits au porteur qui feront adresser à la Société Générale, Service Titres, 32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 NANTES cedex 03) une attestation de participation établie par l'intermédiaire qui assure la gestion de leurs titres et constatant la propriété des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris.

Des formules de vote par correspondance et de procuration seront adressées à tous les actionnaires nominatifs.

Les titulaires d'actions au porteur désirant voter par correspondance ou se faire représenter pourront se procurer des formulaires de vote auprès de l'intermédiaire qui assure la gestion de leurs titres. Leur demande devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception et parvenir à la société six jours au moins avant la date de la réunion.

Les formulaires de votes par correspondance, dûment signés et complétés, ne seront pris en compte qu'à la condition de parvenir au siège social au plus tard trois jours au moins avant l'assemblée.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées à compter de la publication du présent avis jusqu'à vingt-cinq jours avant l'assemblée générale et être accompagnées des documents prévus à l'article 128 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Le Directoire.